

DELIBERATION N°10 DU 29 MARS 2021

Objet : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la 3CO.

Le 29 mars 2021, à 17heures, dans la salle des délibérations de la mairie Ouangani, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Ibrahima Saïd Maarifa, convoqués le 22 mars 2021 ;

Etaient présents sur les 40 :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. M. AHMED COMBO Papa | 11. M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou |
| 2. M. ABDALLAH Houssamoudine | 12. M. MADI OUSSENI Mohamadi |
| 3. Mme ABD Ou ELOIHIDE Dhatia | 13. Mme MDALLAH Anlamati |
| 4. M. ALLAOUI Mohamed | 14. Mme MOHAMED zainaba |
| 5. M. AMBDI Yssouf | 15. M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa |
| 6. Mme ATTIBOU Zaïnati | 16. Mme MROVILI MOILIM Amina |
| 7. M. BOINA MZE Salim | 17. Mme RIDHOI Zainabou |
| 8. Mme CHANFI Bibi | 18. Mme SAID Mariame |
| 9. M. CHANRANI Daoudou | 19. Mme YSSOUFI Chaidati |
| 10. M. IBRAHIMA saïd Maarifa | |

Etaient absent(s) excusé(s) : Néant.

Procurations :

- M. NOUDJOUR Madi Assani donne procuration à M. IBRAHIMA Saïd Maarifa.
- M. SAID-SOUFFOU Soula donne procuration à M. IBRAHIMA Saïd Maarifa.

Le secrétariat a été assuré par : Mme SAID Mariame.

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : De fixer les durées d'amortissement des immobilisations de la 3CO comme suit :

Nature	Catégorie	Durées choisies en années
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2802	Réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
2804 et suivants	Subventions d'équipement versées pour les biens mobiliers, matériels et études	5 ans
2804 et suivants	Subventions d'équipement versées pour les biens immobiliers et installations	30 ans
28051	Concessions et droit, logiciel, licences	2 ans
28031	Frais d'études non suivis de réalisations	1 an
28032	Frais de recherche et développement	1 an
28033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1 an
28087	Immobilisations Incorporelles reçues au titre d'une mise à dispo	5 ans
28088	Autres immobilisations Incorporelles	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2811	Terrains de gisement	10 ans
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
28132	Immeubles de rapport	10 ans
28135	Installations générales, Agencements, Aménagement des constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	10 ans
28138	Autres constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	10 ans

28142	Construction sur sol d'autrui, immeubles de rapport	10 ans
281561	Matériels roulant incendie et défense civile	5 ans
281568	Autres matériels et outillage d'incendie et défense civile	5 ans
281571	Matériel roulant de voirie	5 ans
281578	Autres et outillage techniques	5 ans
28158	autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
28182	Véhicules	5 ans
28182	Camions et véhicules industriels	5 ans
28184	Mobiliers	10 ans
28183	Matériels informatiques	2 ans
28188	Autres immobilisation corporelles	5 ans

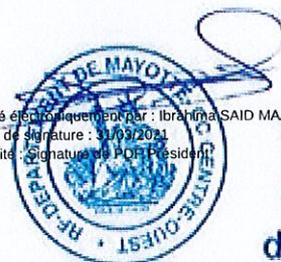
Article 2 : D'autoriser le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Ouangani, le 29 mars 2021

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 31/03/2021
Qualité : Signature de PDF Président



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest